

# République Démocratique du Congo

# ORDREDES PHARMACIENS

## **CONSEIL NATIONAL**

Ordonnance-Loi n°91-018 du 30 mars 1991



#### Membres du Bureau :

KABEYA MUKENDI Faustin Président

PANZU MAVWANDA Glorry Vice-président

LUMEMBE NUMBI Nicolas Secrétaire

PALUKU SANDALO Cyrille Secrétaire Adjoint

TSHIBONGE LEMBA Cynthia Trésorière

#### Membres du Conseil :

#### Section A

- Ph. KABEYA MUKENDI Faustin
- Ph. KAKULE ISSE MULIPI B.
- Ph. KALENGA KAMBELEMBELE
- Ph. MANTENDA TINGU
- Ph. MAZOMBE MUHEMEDI
- Ph. MUJINGA BIBI Monique
- Ph. NGOYA KALETA Agnès
- Ph. TSHIBONGE LEMBA Cynthia

#### Section B

Ph. BAEBINO KALIKPETE Alexis

Ph. BULULU KASANDA Robert

Ph. MUKENDI TSHIMANKINDA F.

Ph. NZENGO NVELO Sébastien

#### Section C

Ph. LUMEMBE NUMBI Nicolas

Ph. PALUKU SANDALO Cyrille

Ph. SHAMASHANGA KWETE L.

#### Section D

Ph. KAHAMBWE TAMBWE J.L.

Ph. MBALA MWANISHA Jean

Ph. NGALULA MBIANZU Astrid

Ph. PANZU MAVWANDA Glorry

## COMMUNIQUE OFFICIEL

Se référant à ses missions lui reconnues par l'Ordonnance-Loi N°91-018 du 30 mars 1991 en son article 2 notamment :

- 1. La défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession ;
- 2. Le maintien des principes de moralité, de dignité, de probité indispensables à l'exercice de la profession de Pharmacien ;
- 3. La protection de la santé de la population.

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens invite les Pharmaciens tant du privé que du public au strict respect des textes des lois et règlementaires de notre pays dans le secteur pharmaceutique.

Il rappelle à tous les Pharmaciens qu'ils sont tous tenus à l'observation des devoirs professionnels et des règles de Déontologie.

De manière particulière, le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens interdit aux **Pharmaciens policiers** affectés au service médical de la police de procéder à l'inspection des établissements pharmaceutiques pour laquelle ils n'ont pas qualité.

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de la RDC dénonce et condamne avec la dernière énergie, le traitement inhumain et dégradant dont a été victime, un de ses membres, Pharmacien Didier LUKOMBO NZINGA (N°CNOP : 1059/02), Pharmacien titulaire à la maison de vente en gros "Unique Pharma", ce lundi 01 Octobre 2018 sur son lieu de travail, par un groupe de policiers prétendument en mission de contrôle d'Interpol.

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens rappelle aux Pharmaciens tant du privé que du public qu'au terme des textes des lois et règlementaires qui régissent la profession pharmaceutique en RDC, les fautes professionnelles commises par le Pharmacien dans l'exercice de sa profession relèvent de la compétence de ses

juges naturels qui sont les Chambres disciplinaires.

Ordré des Pharmaciens, Conseil Nătional 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanz Commune de Kasa-vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo Site web : <a href="https://www.ordredespharmaciens-rdc.org">www.ordredespharmaciens-rdc.org</a>, Email: <a href="https://ordredespharmaciens-rdc.org">ordrepharmrdc@gmail.com</a> contact@ordredespharmaciens-rdc.org</a> Compte Bancaire FBNBANK : N\*0022080000073

Secrétaire National

Nicolas NUMBI LUMEMBE Tél.:+243 81 50 31 633 89 70 27 564 nicolaslumembe@gmail.com Secrétaire Permanent

Histone NTANGU BILO Tél.:+243 82 34 75 404 89 18 11 517 histonebilo21@gmail.com

Président National

Faustin MUKENDI KABEYA Tél. :+243 81 81 00 740 99 99 35 725 santemetre@yahoo.fr Dans le même ordre, les textes des lois et règlementaires ont prévu, que l'exercice de la Pharmacie soit soumis à un contrôle quasi quotidien par les seuls Pharmaciens Inspecteurs assermentés du Ministère de la Santé.

Toute autre initiative qui viole les textes des lois et règlementaires est tout simplement illégale et ne pourrait se justifier que par d'autres motivations obscures, faciles à deviner.

Les Chambres disciplinaires des Conseils interpelleront tous les récalcitrants et les transfèreront le cas échéant à l'auditorat militaire ou aux parquets pour les infractions au Code pénal.

Il y va de l'honneur, de l'indépendance de la profession et de la santé de la population.

Qu'on se le dise!

Fait à Kinshasa, le 0 3 OCT 2018

Pour le Bureau du Conseil National

Ph. LUMEMBE NUMBI Nicolas

Secrétaire CNOP 0237/85

Ph. KABEYA MUKENDI Faustin

Président CNOP 0254/86